



GESTION DE L'APL

Version	SC1038
Fiche technique	FC213101
Mise à jour	03/07/2006
Nombre de pages	2

Cette fiche ne vous concerne que si vous acceptez de percevoir les montants d'Apl directement.

La Caf est considérée dans la logiciel comme un tiers distinct du locataire. Aussi, vous devrez gérer d'une part les mouvements du locataire (historique, loyers), d'autre part les mouvements de la CAF (historique, Caf-apl).

De plus, si les montants d'Apl varie très régulièrement, il peut être plus simple de saisir le virement de l'Apl comme un encaissement de locataire.

► SAISIE DU MONTANT DE L'APL THEORIQUE

Le montant d'APL théorique (dont le locataire est bénéficiaire) est à indiquer dans la fiche du locataire concerné. Le logiciel appliquera la déduction sur les prochains appels de loyer.

► SAISIE DU REGLEMENT DE LA CAF

Dans Dans le Module Loyers / **Appel** :

- Cliquer sur le bouton **CAF/APL**.
- Cliquer sur l'appel concerné
- Cliquer sur le bouton **Encaisser APL**
- Si le montant encaissé est identique au montant attendu, le lettrage est automatique.

Ou, dans Dans le Module Loyers / **Encaissement** :

- Cliquer sur l'onglet **CAF-APL**.
- Cliquer sur le bouton **Encaisser**
- Le lettrage devra être effectué dans l'historique de la CAF.

► MODIFIER UN REGLEMENT DE LA CAF

Dans Dans le Module Loyers / **Encaissement** :

- Cliquer sur l'onglet **CAF-APL**.

- Double cliquer sur l'encaissement à modifier.
- Cliquer sur le bouton **Modifier**
- Effectuer les modifications
- Cliquer sur **Valider**

► SUPPRIMER UN REGLEMENT DE LA CAF

Dans le Module Loyers / **Encaissement** :

- Cliquer sur l'onglet **CAF-APL**.
- Double cliquer sur l'encaissement à supprimer.
- Cliquer sur le bouton **Supprimer**

► VISUALISER L'HISTORIQUE DE LA CAF

Dans le Module Loyers / **Historique**, cliquer sur l'onglet **CAF/APL**.

► CHANGEMENT DU MONTANT D'APL

Lorsque le montant de l'APL viré est différent de celui attendu, c'est à vous de décider si vous imputez la différence au locataire.

Pour imputer la différence, deux méthodes peuvent être envisagées :

- Diminuer ou augmenter le montant d'APL sur l'appel de loyer
- Reporter la différence en utilisant la fonction de compensation

► MODIFIER LE MONTANT D'APL SUR UN APPEL DE LOYER

Dans le Module Loyers / **Appels** :

- Cliquer sur le locataire concernée
- Double cliquer sur l'appel de loyer
- Cliquer sur Modifier
- Modifier le montant d'APL
- Valider
- Fermer

► COMPENSATION DE L'APL

Dans le Module Loyers / **Historique** :

- **Cliquer** sur l'onglet **CAF/APL**.
- Cliquer sur **Compenser**
- Saisir la date de compensation et le montant (il s'agit en général du montant figurant dans cumul à la fin du compte)